

## **Mise en vente de trois biens par la Ville**

**Le 10 février 2021, la Ville mettra en vente trois biens :**

**Une maison d'habitation située 5 bis allée de Bellevue**

Cette maison de 84 m<sup>2</sup> comprend 5 pièces, sur trois niveaux, et un sous-sol total de 102 m<sup>2</sup>. Elle comprend également un garage.

Situé dans le secteur recherché du Parc de la Cloche, ce bien est desservi par les lignes de bus 2 et 3 et la station Orly-Ville du RER C.

La mise à prix sera de 330 000 €.

**Un terrain situé 31 rue de l'Aviation**

Ce terrain de 468 m<sup>2</sup>, non raccordé aux réseaux, est destiné à la construction d'une maison individuelle. Ce bien est situé dans le secteur pavillonnaire du Clos Pantin et est desservi par la ligne de bus 183. La gare de Pont-de-Rungis (RER C et future ligne 14) est à moins d'un kilomètre.

La mise à prix sera de 190 000 €.

**Un terrain situé au 31 sentier des Rosiers**

Ce terrain de 334 m<sup>2</sup>, non raccordé aux réseaux, est destiné à la construction d'une maison individuelle. Ce bien est situé dans le secteur pavillonnaire des Sentiers et est desservi par la ligne de bus 183.

La mise à prix sera de 135 000 €.

La procédure de vente sera organisée et conduite par l'étude notariale de Villeneuve-le-Roi, sous la forme d'une vente interactive. Les personnes à contacter pour toute question relative à ces ventes sont:

- **M. BOUVIER**  
**Étude notariale de Villeneuve-le Roi**  
01 49 61 94 39 / 06 63 51 50 55
- **Mme SIMONIAN**  
**Service Urbanisme de la Ville d'Orly**  
01 48 90 22 16 / 06 37 52 13 45

## Comment se passe la vente interactive ?

Dès à présent, une annonce est visible sur l'ensemble des sites de vente de biens immobiliers (seloger.com ; leboncoin.fr ; etc.). Les visites sont également possibles sur rendez-vous avec l'étude notariale.

La vente et les enchères se dérouleront sur le site [www.immobilier.notaires.fr](http://www.immobilier.notaires.fr)

**Il est impératif de s'inscrire sur ce site avant la date de réception des offres, soit avant le 10 février 2021.**

*Cette date est susceptible d'évoluer en fonction du contexte sanitaire.*

**Pour les personnes souhaitant participer à la vente, 3 étapes sont à respecter :**

1. Avant le début de la période de réception des offres, il faut créer un compte sur le site [www.immobilier.notaires.fr](http://www.immobilier.notaires.fr) : cliquez sur " S'inscrire " dans la partie " Je souhaite m'inscrire ", remplissez toutes les informations demandées, cochez les cases de « Demande d'agrément » et d'acceptation des conditions générales, et cliquez sur " Confirmer l'inscription ". Vous recevrez alors un courriel avec un lien sur lequel il faudra cliquer pour valider le compte.  
Suite à cette première validation, une demande d'agrément sera transmise au notaire en charge de la vente. A réception de cette demande, et en fonction des éléments que vous avez préalablement transmis, le notaire validera votre dossier.
2. Avant le début de la période de réception des offres, rendez-vous sur le site [www.immobilier.notaires.fr](http://www.immobilier.notaires.fr) et retrouver l'annonce via le module de recherche d'annonces immobilières.  
Cliquez ensuite sur les liens «Participer à la vente » puis « S'inscrire », et complétez le formulaire dans son intégralité afin d'envoyer votre demande de participation électronique. Attention : cette demande doit être validée par le notaire pour pouvoir émettre des offres.  
A réception du courriel de confirmation, cliquez sur le lien transmis pour valider l'accès au compte et la demande de participation.
3. **A compter du mercredi 10 février à 20h au jeudi 11 février à 20h**, vous pouvez faire vos propositions en temps réel : sur la page d'accueil du site [www.immobilier.notaires.fr](http://www.immobilier.notaires.fr), identifiez-vous, retournez sur l'annonce et cliquez sur « Participer à la vente » : la salle des ventes sur internet s'ouvre. Vous pouvez dès lors faire une offre, suivre les offres des autres participants et enchérir.

**Bon à savoir :** Le premier internaute participant a la possibilité de choisir une offre égale ou supérieure à la première offre possible. Les offres suivantes seront supérieures à cette première proposition. L'anonymat des internautes est préservé : les noms n'apparaissent pas avec les offres, seuls les montants sont visibles. La vente ne prend fin que lorsqu'aucune nouvelle offre n'est intervenue au cours des quatre dernières minutes.

## Et après ?

L'étude notariale contactera l'offrant retenue et un compromis sera ensuite signé.